



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE

N° 2024U-300

Dossier : DP 031547 17 R0049 Déposé le : 22/10/2024 <u>Nature des travaux</u> : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE <u>Adresse des travaux</u> : 11 RUE SAVIGNOL SEYSSES 31600 SEYSSES	<u>Demandeur</u> : MONSIEUR BOUNY JÉRÔME 11 RUE SAVIGNOL 31600 SEYSSES
---	---

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 17 R0049 délivré le 18/07/2017 à Monsieur BONY Jérôme pour un projet de construction d'une piscine situé 11 Rue Savignol SEYSSES 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de Monsieur BOUNY Jérôme reçue en mairie le 22/10/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° DP 031547 17 R0049 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 07/11/2024

Affiché le 07/11/2024 jusqu'au 07/01/2025

Seysses le 31 octobre 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la Juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.